

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/134 DU 28 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION  
DU DIRECTEUR ET DU DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE DE  
PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DE  
PREVENTION DU GENOCIDE**

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;  
Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;  
Vu la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;  
Vu le Décret-loi n° 1/24 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;  
Vu le Décret n° 100/081 du 29 mai 1998 portant Création du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide ;  
Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;  
Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;  
Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

**DECRETE :**

X

**Article 1 :** Est nommé Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » :

**Monsieur Elie BASHINGWA.**

**Article 2 :** Est nommée Directeur Adjoint du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » :

**Madame Excellente NGARUKIRA.**

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 4 :** Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 avril 2021

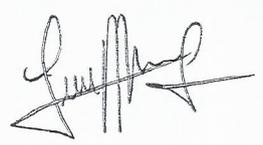
Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,  
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA  
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Honorable Imelde SABUSHIMIYE.